



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



Paris, le 29 novembre 2022

Compte-rendu CTM

COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL DU 16 NOVEMBRE 2022

Il s'agit du dernier CTM avant les élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022, lesquelles permettront aux agent.es de choisir leurs représentant.es au sein de cette instance, dénommée désormais Comité Social d'Administration (CSA) Ministériel.

Le CTM a porté en premier lieu sur des modifications de décrets rendues nécessaires, selon l'administration, mais qui n'emportent pas de modification substantielle pour les collègues concernés.

Ainsi le **projet de décret modificatif du décret de 2005 portant statut du corps des directeurs des services de la PJJ** n'est pas une revalorisation statutaire ! Il dispose seulement de l'intégration et des modalités de reclassement de certains personnels de catégorie B.

Le Secrétariat Général a toutefois rappelé qu'en **2023 des mesures de revalorisation sont prévues pour les DS PJJ ainsi que les DPIP**, tout en reconnaissant que les mesures de 2023 ont surtout vocation à permettre un rééquilibrage pour ces deux corps, au vu des revalorisations obtenues par d'autres.

La FSU rappelle son exigence d'une refonte des grilles indiciaires de tou.tes les agent.es, et des statuts, pour une réelle revalorisation des personnels du ministère de la justice.

S'agissant du **projet de décret modifiant le décret de 2016 portant création de l'Inspection Générale de la Justice (IGJ)**, l'administration estime impératif que les deux plus hauts membres de l'inspection (le/la chef.fe de service ou son adjoint.e) soient issu.e.s du corps de magistrat.es. Plusieurs organisations syndicales dont la FSU ont interrogé ce choix et se sont abstenues lors du vote.

Le CTM a ensuite été l'occasion d'échanges autour du bilan du **plan égalité femmes/hommes** et la proposition de son renouvellement pour 1 an, les travaux en cours avec les organisations syndicales signataires de l'accord de janvier 2020 n'étant pas achevé.

La FSU, signataire de cet accord, a voté POUR ce renouvellement et poursuivre ce travail d'importance.

SNEPAP-FSU

12-14 rue Charles Fourier – 75013 PARIS Tél : 06.43.17.25.05

Mail : snepap@fsu.fr Site : <http://snepap-fsu.fr> <https://twitter.com/snepap>



Je
vote



Secrétariat national du SNPES-PJJ/FSU

54 rue de l'Arbre Sec 75001 Paris – Tél : 01.42.60.11.49 - Mail : snpes.pjj.fsu@mailo.com



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



Compte-rendu CTM

Le travail dans le cadre du **plan diversité** a été également discuté.

La FSU a rappelé que les dispositifs de lutte contre les discriminations doivent être opérationnels à tous les échelons.

Concernant la diversité, nous avons rappelé que le meilleur moyen de la garantir est de préserver les recrutements par concours pour éviter les dysfonctionnements qui peuvent s'instaurer lors de recrutements locaux de contractuel.les, le statut de contractuel.le précarisant d'autant plus la situation des intéressé.es.

Sur le **Rapport Social Unique (RSU) 2020**, la FSU avait obtenu le report de son examen pour favoriser des échanges constructifs. Un débat sur l'architecture globale a pu se tenir. Le RSU, qui est la somme des bilans sociaux des différentes directions du ministère, est un **outil incontournable** qui met en évidence les questions, notamment, des inégalités de rémunération femmes/hommes, en termes de mobilité, d'avancement, la question des risques psycho-sociaux, la précarité et l'augmentation de la contractualisation de la fonction publique.

La FSU renverra au secrétariat général ses observations plus détaillées par écrit, afin que cet outil puisse permettre une évaluation fine, sur les années à venir, de thématiques essentielles à la vie des agent.es du ministère et puissent servir de fondement à des propositions d'actions concrètes pour améliorer les conditions de travail de tous.tes.

Le plan de transformation du numérique 2 a été présenté par l'administration. Unanimement, les organisations syndicales ont dénoncé une inflation des applicatifs numériques qui, pour la plupart, dysfonctionnent. Au lieu de faciliter le travail des professionnels, cela devient du temps et de l'énergie perdus, n'améliorant aucunement la condition d'exercice des missions, quel que soit le poste et la direction du ministère.

Pour la FSU, un effort est indispensable pour améliorer nettement cette situation. Ces outils doivent être davantage pensés pour les agent.e.s et présenter la performance qui en est attendue !

Depuis 4 ans, la FSU porte la voix des agent.es du ministère de la justice au sein du CTM, avec le souci de défendre les conditions de travail de tous.tes, et d'obtenir des avances concrètes sur les terrains.

**Pour nous permettre de continuer ce travail,
votez FSU du 1^{er} au 8 décembre 2022 !**



SNEPAP-FSU

12-14 rue Charles Fourier – 75013 PARIS Tél : 06.43.17.25.05

Mail : snepap@fsu.fr Site : <http://snepap-fsu.fr> <https://twitter.com/snepap>



Secrétariat national du SNPES-PJJ/FSU

54 rue de l'Arbre Sec 75001 Paris – Tél : 01.42.60.11.49 - Mail : snpes.pjj.fsu@mailo.com